# COMMUNE DE SAINT-LAURE

# **SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 11/10/2023 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

<u>PRESENTS</u>: Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Nicolas GENDRE, Lydie TOTAIN, Baptiste BARDET, Christophe MENDES, Thierry BASSEUX, Monique GORCE.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Fabrice RODDIER donne procuration à Grégory VILLAFRANCA, Gérard COULAUD donne procuration à Christian BLANCHARD, Hassan FENEYROL donne procuration à Christophe MENDES, Patrick TURLAN, Alain MAUBLANT donne procuration à Lydie TOTAIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Baptiste BARDET

N° 2023/31 bis: Décision du Maire

Décision du Maire

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2122–22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée est informée des décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal:

N° de l'acte	Date	Objet de la décision municipale	
2023-008		Signature du bon de commande auprès de la société VACHI domiciliée ZAC de Layat 63200 Riom, pour un montant	
		4 500.00€ HT soit 5 400.00€ TTC afin d'acheter une épareuse d'occasion pour faciliter le travail de l'employé communal.	

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

### N°2023/32: Renouvellement adhésion Pôle santé CDG63

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- -Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- -autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puyde-Dôme,
- -inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

## ADOPTE à l'unanimité des membres présents

#### Le Maire:

- -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- -informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>N°2023/33</u>: Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier: Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant et désignation de deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestier suppléants.

Monsieur le Maire, Grégory VILLAFRANCA, fait connaître que par la lettre du 1er août 2023, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelé à siéger au sein de la Commission intercommunal d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie du 04 au 23 septembre 2023, soit plus de 15 jours avant ce jour.

Ce sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- Le Maire : Grégory VILLAFRANCA
- Propriétaires de biens fonciers titulaires : Claude CHARRIN et Dominique PRADEL
- Propriétaires de biens fonciers suppléant : Christian ROBILLON
- Propriétaires forestiers titulaires : Michel PRADEL et Hervé ROUGIER
- Propriétaires forestiers suppléants : Michel WOJTAS et Gilles BARDET

qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

### La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

• Le Maire : Grégory VILLAFRANCA

- Propriétaires de biens fonciers titulaires : Claude CHARRIN et Dominique PRADEL
- Propriétaires de biens fonciers suppléants : Christian ROBILLON
- Propriétaires forestiers titulaires : Michel PRADEL et Hervé ROUGIER
- Propriétaires forestiers suppléants : Michel WOJTAS et Gilles BARDET

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121–21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votant étant de 15 élus, la majorité requises est de 8 voix.

#### Ont obtenus au 1er tour :

- Grégory VILLAFRANCA, 13 voix
- Claude CHARRIN, 14 voix
- Dominique PRADEL, 14 voix
- Christian ROBILLON, 14 voix
- Michel PRADEL, 14 voix
- Michel WOJTAS, 14 voix
- Hervé ROUGIER, 14 voix
- Gilles BARDET, 14 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours du 1er tour, Claude CHARRIN et Dominique PRADEL sont élus membres titulaires et Christian ROBILLON est élu membre suppléant.

Appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la Commission en application de l'article L.121-5°.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Michel PRADEL et Hervé ROUGIER comme propriétaires forestiers titulaires, Michel WOJTAS et Gilles BARDET comme propriétaires forestiers suppléants.

### N°2023/34: Avis sur le plan d'épandage de la société METHELEC

La société METHELEC a déposé un dossier auprès des services de l'Etat concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation qui est exploitée sur le territoire de la commune d'ENNEZAT. Cette installation est rangée dans les installations classées soumises à enregistrement au titre de la règlementation des installations classées.

En application des dispositions des articles R 512-46-8 à R 512-46618 du Code de l'environnement, cette demande est soumise à procédure de consultation du public du 2 octobre au 30 octobre inclus.

La commune de SAINT-LAURE est concernée par cette consultation en tant que commune impactée par le plan d'épandage associé à l'installation projetée

Une visite sur site s'est tenue avec les élus du territoire le vendredi 13 octobre dernier.

# Après délibération le Conseil Municipal émet un <u>avis favorable avec RESERVE</u> sur le projet concerné :

• Il est demandé à l'exploitant d'informer la commune au préalable des périodes d'épandage et des parcelles concernées à chaque campagne d'épandage du digestat afin de pouvoir informer le public comme le fait la métropole de CLERMONT-FERRAND avec l'épandage

- des boues de STEP. En effet, compte-tenu de la règlementation nouvelle, l'exploitant ne serait plus tenu par cette obligation.
- Il est demandé à l'exploitant de veiller au respect des voiries communales et des chemins communaux lors des périodes d'épandages et d'utiliser le matériel adapté, notamment en ce qui concerne le tonnage.
- Il est demandé à l'exploitant de prendre toutes les mesures nécessaires sur son site ainsi que lors des épandages afin de limiter au maximum les nuisances olfactives pour les populations concernées.
- Des précisions sont nécessaires sur les intrants et plus particulièrement sur les déchets d'origines industrielles et sur la proportion de ces déchets par rapport aux déchets agricoles.
- Deux analyses annuelles sont prévues sur la qualité et la nature du digestat. Comptetenu de la très forte proportion des déchets industriels intrants, ces deux analyses n'apparaissent pas suffisantes.
- Les tonnages de digestat qui sont supérieures aux intrants avec un apport en eau, des précisions sont nécessaires sur les volumes d'eau prélevés et nécessaires en adjonction.

# N°2023/35: Modification de la composition de la commission n°3 « Affaires associatives, culturelles et enfance jeunesse »

Mr Hassan FENEYROL, conseiller municipal a émis le souhait de se retirer de la commission n°3 et Mr Patrick TURLAN, conseiller municipal fait acte de candidature pour siéger au sein de la commission n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la démission de Mr FENEYROL et la candidature de Mr TURLAN au sein de la Commission « Affaires associatives, culturelles et enfance jeunesse ».

### N°2023/36: Renouvellement des illuminations de fin d'année sur la Mairie et l'Eglise

Il convient de pourvoir au remplacement des illuminations disposées sur la façade de la Mairie et de l'Eglise car celles-ci sont devenues hors d'usage et ne peuvent être réinstallées.

La société Cré-Light nous a fait parvenir une proposition pour la Mairie et l'église.

Le montant du devis pour la Mairie et l'église s'élève à 3 960,00 € avec un reste à charge de la commune de 1 799.40 € après participation de Territoire d'énergie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition établie par la société Cré-Light et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

### Rapport du Maire

Monsieur le Maire rappelle que les réunions de proximité vont se tenir les samedis 21 et 28 octobre prochains.

Monsieur le Maire indique que la municipalité, le CCAS et le CMJ en partenariat avec l'antenne de la Ligue contre le Cancer organise le dimanche 22 octobre une balade dans le cadre d'octobre rose.

### Rapport des Adjoints et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

### Compte-rendu de Christian BLANCHARD - 1er Adjoint:

Christian BLANCHARD fait un retour sur sa participation au comité syndical du Syndicat de Basse Limagne ou le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 a été présenté. Il relate les indicateurs principaux.

Christian BLANCHARD revient sur l'essai réalisé sur la RD 224 avec la mise en place de chicanes provisoires du 9 au 17 octobre. Il indique qu'il est désormais nécessaire d'attendre les résultats des comptages de la circulation et de la vitesse avec la présence des chicanes et sans les chicanes.

### Compte-rendu de Fabrice RODDIER - 2ème Adjoint :

Néant.

### Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX - 3ème Adjoint :

Delphine BARGIBAUX précise que le CMJ tiendra un stand de vente de gâteaux lors de la balade d'octobre rose le 22 octobre.

Elle revient sur la réunion du SICOM qui n'a pas pu avoir lieu le 12 octobre faute de quorum et fait part de l'importance de ce syndicat qui vient apporter des financements pour les activités des enfants scolarisés au collège de Maringues.

Delphine BARGIBAUX indique qu'elle réunira sa commission le 24 octobre pour aborder le renouvellement du CMJ qui aura lieu en février 2024 ainsi que la mise en place des ateliers pour préparer les objets qui seront mis en vente par le CMJ pour le marché de Noël.

Elle fait part de sa participation à la prochaine commission enfance-jeunesse RLV du 8 novembre prochain.

### Compte-rendu de Monique DURAND - 4ème Adjoint:

Monique DURAND revient sur l'organisation de « Saint-Laure en rose ». Elle précise que les participants pourront déposer des chapeaux et des foulards au profit de la Ligue contre le cancer. Elle ajoute que la boulangerie d'Ennezat fera don de pâtisseries et d'eau en bouteilles de la part de la société des eaux de Volvic.

Elle fait part au Conseil de la période de préparation du bulletin municipal et d'une réunion à venir le 8 novembre prochain pour la préparation du « chemin de fer » de cette nouvelle édition.

Le CCAS se réunira le 3 novembre pour préparer le repas des ainés qui se tiendra le 3 décembre prochain et le goûter de Noël des enfants le 10 décembre.

Monique DURAND rappelle que la troupe de théâtre « Les Coqueluches de Saint-André-le-Coq » en partenariat avec le CCAS présentera sa pièce « tailleur pour dames » à la salle des fêtes de Saint-Ignat le 4 novembre.

L'exposition sur les JO 2024 se tiendra salle du Conseil et des Mariages du 18 au 25 novembre avec la présence d'une conférencière le 25 au matin.

Monique DURAND a participé à la première réunion des référents du CLIC le 17 octobre dernier.

Elle précise aux membres du Conseil qu'elle a pu présenter lors de la dernière commission culture de RLV, l'écrivaine Claire ROUBY.

Elle participera à la prochaine réunion de la commission communication RLV le 16 novembre.

### Rapport des Conseillers Municipaux:

Thierry BASSEUX précise que le parcours pour la balade de « Saint-Laure en rose » fera 6 kilomètres et qu'il vendra des fleurs au profit de la Ligue contre le cancer le jour de l'évènement.

Lydie TOTAIN fait part de la randonnée organisée par Balinzat à la découverte du patrimoine de Clerlande le dimanche 22 octobre.

### Questions/remarques du public:

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE. Aucune question n'a été posée en ligne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h13.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA	La Secrétaire de séance, Baptiste BARDET	